

Avant le 31 mai 2021

Solde de 13% affecté aux organismes participant au Service Public Régional d'Orientation (SPRO)
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la Taxe d'Apprentissage (TA)

<p>Votre entreprise :</p>	<p>Etablissement bénéficiaire :</p> <p>Chambre de Métiers et de l'Artisanat</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
----------------------------------	--

SIREN / SIRET :

CONTACT DE L'ENTREPRISE :

Nom : Prénom :

Tél. : Email :

CALCUL DU MONTANT :

Votre masse salariale 2020 : € x 0.68% =€ (T)

Taxe d'Apprentissage 2021 : (T x 13%) € (M)

Montant de votre versement (M) :	€	Code UAI :
Au profit de : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de		

MODE DE REGLEMENT

<p><input type="checkbox"/> VIREMENT</p> <p>IBAN :</p> <p>BIC :</p> <p>Merci de bien vouloir mentionner votre n° de SIRET en libellé de votre virement.</p>	<p><input type="checkbox"/> CHEQUE</p> <p>Numéro de chèque :</p> <p>Banque :</p> <p>A l'ordre de : CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE</p>
---	--

Retour du reçu libératoire par mail.